

## Chapitre IV

### RÉSOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

#### A. Résolutions

##### Résolution 65/1

##### Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière<sup>34</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005,<sup>35</sup> dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, de tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant également* la résolution 63/239 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, relative à la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

*Rappelant en outre* sa résolution 64/6 du 30 avril 2008 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, par laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser les Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

*Se déclarant préoccupée* par la convergence de la volatilité des prix, des problèmes d'approvisionnement alimentaire et énergétique, de la crise financière et des changements climatiques, qui risquent de menacer le bien-être économique et social des populations de la région, les effets de contagion croissante de ces crises ayant affecté tous les pays de la région,

*Se déclarant également préoccupée* par la crise financière, qui est devenue une crise économique mondiale et risque de compliquer les efforts faits pour parvenir à la sécurité énergétique et alimentaire dans la région et de réduire les investissements essentiels dans des technologies et projets d'infrastructure nouveaux et novateurs conçus pour permettre d'atteindre la sécurité alimentaire et énergétique,

*Soulignant* que, même dans les circonstances de la crise financière, les pays devraient poursuivre

leurs efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques,

*Notant avec inquiétude* que la convergence de ces crises interdépendantes risque aussi de saper les avantages que la région retire du développement et de compromettre ses perspectives futures, notamment pour ce qui est de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Notant avec satisfaction* les mesures prises par la Secrétaire exécutive pour aider les États membres à faire face à ces crises grâce à des analyses approfondies, à des concertations, à des programmes de sensibilisation et à des activités accrues de renforcement des capacités,

*Notant* la tenue de la Concertation régionale de haut niveau sur « la crise alimentaire et énergétique et les changements climatiques : réorienter le programme de développement » organisée conjointement par le Gouvernement indonésien et la Commission à Bali (Indonésie), les 9 et 10 décembre 2008,

*Prenant acte* du Document final de Bali<sup>36</sup>, qui propose plusieurs domaines de coopération régionale,

1. *Invite* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à envisager d'urgence de mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations figurant dans le Document final de Bali,<sup>36</sup>

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à aider, en coordination avec d'autres organismes internationaux, eu égard à leurs mandats respectifs, les membres et membres associés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Document final de Bali<sup>36</sup> et à développer leur capacité à prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, ramener la croissance et éviter à l'avenir les chocs mondiaux;

b) D'effectuer des études analytiques et d'organiser un partage de données d'expérience sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, les mesures à prendre face à la crise financière, et l'agriculture durable, y compris son potentiel d'adaptation au climat et d'atténuation des effets du climat, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

<sup>34</sup> Voir par. 139 à 179 ci-dessus.

<sup>35</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

<sup>36</sup> E/ESCAP/65/15/Add.1.

c) D'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières s'intéressant étroitement à la région, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la Commission à sa soixante-sixième session;

d) De soumettre à la Commission, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

### **Résolution 65/2**

#### **Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique<sup>37</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 61/2 sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique,

*Rappelant aussi* sa résolution 62/10 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique,

*Rappelant en outre* sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission par laquelle elle a rétabli le Comité de statistique en tant qu'organe intergouvernemental du plus haut niveau dans le domaine de la statistique en Asie et dans le Pacifique,

*Reconnaissant* que le Comité de statistique, qui rassemble tous les statisticiens en chef des pays et des zones de l'Asie et du Pacifique, constitue le cadre régional reconnu et approprié pour examiner toutes les questions concernant le développement statistique et assurer la coordination dans ce domaine,

*Se félicitant* de la revitalisation du Comité de statistique,

1. *Prend note* du rapport du Comité de statistique sur sa première session<sup>38</sup> et du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique<sup>39</sup>;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, comme il convient, les membres associés à renforcer leur capacité statistique conformément à la résolution 62/10 de la Commission;

3. *Prend note* des remerciements des membres et membres associés pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de développement statistique en Asie et dans le Pacifique menées par le secrétariat et pour les services de formation fournis par la Division de statistique et par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue du renforcement des capacités statistiques nationales dans la région;

4. *Exprime* ses remerciements aux membres et membres associés qui ont apporté leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

5. *Encourage* les membres et membres associés à appliquer le paragraphe 20 de l'annexe à la résolution 61/2 et, selon qu'il convient, à augmenter leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

6. *Note* que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique célébrera son quarantième anniversaire en 2010 et encourage les membres et membres associés à contribuer aux préparatifs de la célébration;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-septième session.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

### **Résolution 65/3**

#### **Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)<sup>40</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 64/8 du 30 avril 2008 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako<sup>41</sup> et Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,<sup>42</sup> dans laquelle, la Commission a, entre autres, prié la Secrétaire exécutive de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

<sup>37</sup> Voir par. 130 à 138 ci-dessus.

<sup>38</sup> E/ESCAP/65/13.

<sup>39</sup> E/ESCAP/65/26.

<sup>40</sup> Voir par. 115 à 129 ci-dessus.

<sup>41</sup> E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

<sup>42</sup> E/ESCAP/APDDP(2)/2.